

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	48 (2001)
Heft:	5
Rubrik:	INFO OFPC = USPC

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPRIMEZ VOTRE OPINION LE 3 NOVEMBRE À SCHWARZENBURG!

La mise en œuvre de la nouvelle protection civile

La PCi XXI en tant que partenaire au sein du système PPop

JM. La protection civile, en tant que partenaire au sein du système protection de la population (PPop), sera, cette année, le sujet principal du traditionnel séminaire de perfectionnement d'automne de l'Union suisse pour la protection civile (USPC), le 3 novembre au Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg BE. Chaque personne qui s'intéresse au développement de la protection civile et à celui de la protection de la population est invitée.

Comme chaque année, l'USPC désire vivement que les représentantes et représentants de la base, forts de leur riche expérience dans le terrain, fassent assez tôt connaître leurs vœux et problèmes. Ainsi, la discussion devra se faire avant tout au sein des groupes de travail alors que les débats en plénum devraient représenter le cœur du séminaire. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier, président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, présentera en introduction la conférence de base.

Le séminaire d'automne de l'USPC comportera deux parties, l'introduction dans les ateliers de réflexion, sous forme de brefs exposés, et le travail de groupe dans les ateliers. Des animateurs expérimentés en la matière seront chargés de la coordination des travaux dans les ateliers. C'est dans ces groupes que la collaboration active et les idées des participants du séminaire seront spécialement importants. Les résultats des discussions dans les ateliers seront présentés en séance plénière dans le courant de l'après-midi.

Comme toujours dans les manifestations de l'USPC, la participation est possible pour toute personne qui s'intéresse à l'avenir de la protection civile en tant que partenaire au sein du futur système de protection de la population et à une politique suisse de sécurité efficace. Ainsi sont les bienvenus à ce séminaire, outre les responsables de la protection civile de tous les échelons, les membres des organisations partenaires telles que les sapeurs-pompiers, la police, les samaritains/services sanitaires, les services techniques ainsi que l'armée, et bien entendu chaque politicien cantonal et communal qui s'intéresse à la politique de sécurité en général. Les parlementaires ont, en participant au séminaire, beaucoup à gagner en vue de leur travail dans la politique.

Le séminaire se tiendra en deux langues; tous les exposés seront traduits simultané-

ment (f et a). Moyennant une participation de 60 francs, vous êtes dans le coup. Le repas de midi et les boissons de pause sont inclus dans ce montant modeste. Prenez note de la date, 3 novembre 2001, et demandez le formulaire d'inscription à partir de septembre prochain

au moyen du coupon ci-dessous ou par téléphone (031 381 65 81), par fax (031 382 21 02) ou par e-mail (szsv-uspc@bluewin.ch) auprès de l'Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne. Nous nous réjouissons de votre participation! □

dès 9.30	Café et croissants
10.00	Souhaits de bienvenue et présentation du thème Christian Rey, vice-président de l'USPC
10.15	La protection civile XXI en tant que partenaire au sein du système PPop Conseiller d'Etat Jean-René Fournier, Valais, président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile
10.45	La protection de la population à la veille des débats parlementaires Karl Widmer, chef du Groupe de coordination projet PPop
11.00	Aspects principaux relatifs à la mise en œuvre <i>Thèmes de réflexion pour les ateliers (brefs exposés)</i> <ul style="list-style-type: none"> Problèmes organisationnels aux échelons cantonal, régional et communal Questions liées au personnel et au recrutement Exigences en matière d'instruction Maintien de la valeur des constructions protégées et gestion de la construction d'abris
11.30	Travail de groupe au sein des ateliers de réflexion Les participantes et participants discutent sous la direction d'animateurs expérimentés et ont l'occasion de faire part de leurs préoccupations et suggestions
12.30	Repas de midi
13.30	Suite du travail de groupe au sein des ateliers (Pause-café à organiser pendant le travail de groupe)
14.45	Résultats des ateliers: présentation en séance plénière <i>Introduction:</i> Paul Thüring, directeur de l'Office fédéral de la protection civile <i>Présentations:</i> une représentante ou un représentant de chaque atelier présente les résultats de leurs délibérations
16.00	Synthèse de la journée Ulrich Bucher, vice-président de l'USPC
16.15	Clôture du séminaire
<i>Tous les exposés seront traduits simultanément (f et a)</i>	

Coupon
à adresser à:

Union suisse
pour la
protection civile
Case postale 8272
3001 Berne

Oui, envoyez-moi le programme détaillé et la formule d'inscription du séminaire d'automne.

Prénom:

Nom:

Adresse:

Téléphone:

PARTICIPATION DE LA PCI À L'EXPO.02

Une bonne préparation, gage de succès

OFPC. Tous les visiteurs de l'Expo.02 doivent se sentir en sécurité et, en cas d'imprévu, recevoir aide et soutien. Les responsables de l'Expo.02 en sont bien conscients et prennent des mesures préventives sur les quatre arteplages. Avec l'appui actif de la protection civile.

La protection civile soutient l'Expo.02 en mettant à sa disposition quelque 7000 de ses membres. Tous les cantons portent et se partagent la responsabilité de cet engagement qui vise à assurer la sécurité des visiteurs de l'exposition nationale. A la demande des cantons, l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) se charge de la coordination des opérations.

A cet effet, un groupe de travail *ad hoc*, composé de représentants des offices cantonaux, des villes accueillant l'expo et de l'OFPC, a été constitué. A partir de mai 1998, il a rencontré à plusieurs reprises des représentants de l'Expo.01. Ces séances ont permis de définir les tâches qu'il s'est avéré judicieux de confier à la protection civile, à savoir:

- l'appui aux services de sécurité;
- l'appui à l'organisation du stationnement des autocars;
- la surveillance des rives;
- la gestion de bureaux pour les objets trouvés et de points de rencontre pour les personnes égarées;
- l'appui au service sanitaire.

Le report de l'Expo.01 n'a eu aucune incidence sur la définition de ces tâches qui ont été reprises telles quelles pour l'Expo.02.

Différents profils d'exigences

En principe, chaque membre de la protection civile peut apporter sa contribution à la sécurité et au bien-être des visiteurs. Il ou elle doit simplement répondre aux exigences définies pour les différentes tâches (voir tableau 1) et suivre un jour de formation spéciale.

Les quatre premières tâches mentionnées requièrent par jour et par arteplage l'engagement de 30 membres de la PCI, répartis entre une équipe du soir et une du matin. En principe, s'ajoutent encore, du vendredi au lundi, entre 10 et 22 personnes pour le ser-

vice sanitaire. Au total, il faudra environ 4500 membres de la PCI. Sans oublier les quelque 2500 astreints à servir supplémentaires qui seront mobilisés dans les cantons riverains, notamment pour épauler la police et assumer des tâches logistiques.

Répartition des tâches

C'est aux cantons de recruter le personnel nécessaire pour assurer un engagement d'une ou de plusieurs semaines (en règle générale du lundi au lundi) et jusqu'à trois engagements pour le service sanitaire. Afin d'assurer la continuité, les relèves des contingents cantonaux doivent se chevaucher.

En principe, les cantons sont responsables de la composition des contingents hebdomadaires ainsi que de la collaboration avec l'OFPC. Pour sa part, l'OFPC se charge de l'instruction spéciale, des engagements pendant l'Expo.02, des transports, de l'hébergement, du ravitaillement et des travaux administratifs sur place.

Une première information générale sera donnée par écrit ou oralement, lors de ren-

Tâches	Exigences
Bureau des objets trouvés	Possible pour n'importe quelle fonction, cadres de préférence. Personnes habituées à travailler à l'ordinateur, sociables, ouvertes, ayant le sens du devoir et connaissant si possible les langues
Service de sécurité	Incorporation dans le service de sauvetage de la PCI. Personnes jouissant d'une bonne condition physique, souples, supportant le stress, sociables
Surveillance des rives et organisation du stationnement	Possible pour n'importe quelle fonction Personnes sociables, aimant travailler à l'extérieur, endurantes, indépendantes, de confiance
Service sanitaire	Sanitaires de la PCI formés, cadres de préférence, possédant un certificat RCP valable

Tableau 1: Aptitudes requises pour accomplir les tâches confiées à la PCI durant l'Expo.02.

Canton	Engagement (en semaines)	S san (nbre engag.)
AG	7	1
AR / AI	1	0
BL	3	1
BS	1	1
BE	8	2
FR	3	1
GE	4	1
GL / UR	1	1

Canton	Engagement (en semaines)	S san (nbre engag.)
GR	3	1
JU	1	0
LU	5	1
NE	2	0
NW / OW	1	0
SG	6	2
SH	1	0
SZ	1	1

Canton	Engagement (en semaines)	S san (nbre engag.)
SO	5	2
TI	6	1
TG	2	1
VD	10	2
VS	4	1
ZG	1	0
ZH	16	3

Tableau 2: Contingents cantonaux.

contres organisées à cette fin. Tous les membres de la protection civile qui se seront annoncés définitivement (à l'exception de ceux engagés pour le service sanitaire) seront convoqués à un cours préparatoire d'un jour. Les instructeurs, aussi bien cantonaux que fédéraux, ont à cœur que chaque participant dispose des connaissances techniques nécessaires à l'accomplissement de sa mission et y soit préparé, au moins sur le plan théorique. En outre, le jour de leur arrivée, les contingents cantonaux auront la possibilité de se familiariser avec les spécificités de l'arteplage.

Convocation au cours préparatoire

La journée de cours préparatoire se compose de trois parties. Les participants reçoivent tout d'abord en plénum des informations générales concernant notamment le transport

pour l'aller et le retour, le logement, les questions administratives, la solde, les liaisons avec l'extérieur, les règles de comportement et les prescriptions vestimentaires sur le site de l'Expo.02, le déplacement entre le lieu d'hébergement et l'arteplage, l'Expo.02 et l'arteplage en général, les manifestations spéciales, les offres de loisirs indépendantes de l'Expo.02 ainsi que la région et la ville concernées.

Ensuite, dans des classes spécialisées, ils reçoivent des instructions en rapport direct avec l'engagement prévu. Il s'agit d'expliquer les rapports de subordination et les liaisons internes, mais aussi de savoir par exemple qui fait quoi, qui est où, où se trouve quoi.

Enfin, toujours par classe, les participants se verront dispenser la formation technique spécifique proprement dite. Les personnes engagées au bureau des objets trouvés seront

informées en détail sur leur cahier des charges, les bases légales, l'organisation, la subordination, la collaboration, la tenue du journal ainsi que les documents et programmes informatiques qu'elles auront à utiliser. De même, les futurs membres du service de sécurité traiteront, à côté de leur cahier des charges, de l'organisation et de la subordination ainsi que du maniement de petits extincteurs et d'engins de sauvetage. Quant aux membres de la PCI engagés pour la surveillance des rives ou l'organisation du stationnement des autocars, ils sont censés, au terme de cette journée, connaître non seulement leur cahier des charges et l'organisation mais aussi, selon leur affectation, le maniement des appareils d'observation et de transmission ou le fonctionnement du service de signalisation et de contrôle, ainsi que les règles de circulation. □

2002: départ de Paul Thüring

Directeur de l'Office fédéral de la protection civile depuis mai 1992, M. Paul Thüring fait usage de son droit à une retraite anticipée et annonce son départ vers la fin du premier semestre 2002.

Né à Bâle-Campagne en 1940, M. Paul Thüring a été nommé par le Conseil fédéral, le 1er mai 1992, à la fonction de directeur de l'Office fédéral de la protection civile. Au préalable, M. Thüring avait dirigé, dès 1989, l'Office de la protection de la population du canton de Bâle-Campagne. Sous son mandat, la protection civile a franchi plusieurs étapes essentielles de son évolution. Peu après son entrée en fonction, il a fallu mettre en œuvre le plan directeur de la PCI 95 ainsi que la révision des lois s'y rapportant. L'étape suivante a été l'extension du Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg, en 1995. C'est en 1998 que l'office est passé du Département fédéral de justice et police (DFJP) au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le programme d'optimisation 99 a donné lieu à un nouveau rajeunissement de la protection civile. Depuis 1999, les travaux de réforme de la protection civile battent leur plein dans le cadre du projet de protection de la population.

Par son départ anticipé, M. Thüring souhaite permettre à une force nouvelle de reprendre le flambeau en 2003, lorsque les nouvelles structures du domaine politique «protection de la population» devraient entrer en vigueur au sein du DDPS.

M. Paul Thüring continuera d'assurer la direction de l'Office fédéral de la protection civile jusqu'à son départ. □

L'ETAT DE GENEVE CHERCHE

■ LE DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

Ouvre un poste d'

INSTRUCTEUR/INSTRUCTRICE SECURITE CIVILE

Le/la titulaire aura comme tâches principales : l'instructeur/trice Sécurité civile (SCG) a la capacité de s'adapter à un environnement en rapide mutation. Sa mission principale est l'instruction des astreints, des volontaires et des cadres, tant dans les domaines de la protection civile que du service du feu. Il/elle est également chargé/e de l'enseignement aux élèves des écoles publiques et privées relatif à la prévention des incendies. Très bon/ne organisateur/trice, doté/e du sens pédagogique et d'une aptitude évidente à la formation, cette personne fait preuve d'ouverture d'esprit et de facilité dans les contacts. L'instructeur/trice est appelé/e à préparer, adapter et concevoir des cours théoriques et pratiques selon les directives fédérales et cantonales. Il/elle enseigne de manière autonome. Il/elle peut être amené/e à collaborer, au-delà des horaires habituels de travail, à la formation, à l'organisation et à l'engagement. Une grande disponibilité est donc nécessaire. Il/elle peut être appelé-e à assurer un service de permanence.

Formation : CFC, maturité ou formation jugée équivalente ainsi que diplôme d'instructeur/trice fédéral/e de l'OFPC ainsi que de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (peut éventuellement être obtenu en cours d'emploi), être incorporé/e en qualité de cadre dans un corps de sapeurs-pompiers/ères.

Lieu de travail : Sécurité civile - Berne

Adresse : Monsieur Guy PROGIN, Directeur adjoint, 4, chemin du Stand, 1233 BERNE

Information ist wichtig!

Wollen nicht auch Sie immer auf dem neuesten Stand sein?

Dann werden Sie doch ganz einfach Mitglied beim Schweizerischen Zivilschutzverband!

Die Zeitschrift **action** erhalten Sie dann gratis nach Hause geschickt!

Telefon 031 381 65 81